

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le lundi 30 mai 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Édith Coulombe
 le conseiller monsieur Claude Lebel
 le conseiller monsieur Paul Beaulieu
 le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de Robert Miller, maire.

La directrice des communications et du greffe, Sonia Bertrand est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Aucun
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1 Aucun
- 3. Acceptation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Bordereau de correspondance**
 - 4.1 Aucun
- 5. Comptes déposés à la séance du conseil**
 - 5.1 Aucun
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Aucun
- 7. Administration**
 - 7.1 Mandat à une firme en honoraires professionnels pour entreprendre tous les recours judiciaires nécessaires contre le Règlement de contrôle Intérimaire numéro 2016-74 et de la modification du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2016-75 de la Communauté métropolitaine de Québec
- 8. Finances**
 - 8.1 Aucun
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1 Aucun
- 10. Sécurité incendie**
 - 10.1 Aucun
- 11. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 11.1 Rapport des demandes de soumissions**
 - 11.1.1 Aucun
 - 11.2 Recommandations de paiement**
 - 11.2.1 Aucun
- 12. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 12.1 Adoption du Règlement numéro 16-758 pourvoyant à l'implantation d'un système de télémétrie pour les puits d'alimentation en eau potable et les postes de pompes

d'eaux usées (HM-1602) et décrétant un emprunt de
209 500 \$

13. Urbanisme et environnement

13.1 Dérogations mineures

13.1.1 Aucun

13.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.2.1 Aucun

14. Urbanisme et environnement

14.1 Aucun

15. Divers

16. Période de questions

16.1 Aucun

17. Levée de la séance

17.1 Aucun

Ouverture de la séance

À 19 h 32, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Le président, monsieur Robert Miller, appel au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 4
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 187-16

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par madame Sonia Bertrand, directrice des communications et du greffe.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Claude Lebel. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Robert Miller, appel au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 4
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Administration

Rés. : 188-16

Mandat à une firme en honoraires professionnels pour entreprendre tous les recours judiciaires nécessaires contre le Règlement de contrôle Intérimaire numéro 2016-74 et de la modification du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2016-75 de la Communauté métropolitaine de Québec

Considérant l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2016-74 et de la modification du Règlement de contrôle intérimaire 2010 numéro 2016-75 de la Communauté métropolitaine de Québec ;

Considérant que le conseil de la Municipalité juge qu'il y a des fondements juridiques sérieux pour faire annuler les deux RCI devant les tribunaux ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Claude Lebel et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu :

- de mandater la firme Jacques Larochelle avocats inc. pour entreprendre tous les recours judiciaires jugés utiles contre le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2016-74 et de la modification du Règlement de contrôle intérimaire 2010 numéro 2016-75 de la Communauté métropolitaine de Québec.
- d'autoriser la dépense de 100 000 \$ au poste 02-610-41-410 (honoraires professionnels urbanisme) ;
- d'affecter la somme de 100 000 \$ provenant du poste 55-919-01-000 (fonds local de réfection et d'entretien des chemins) remboursable sur une durée de quatre ans à raison de 25 000 \$ par année débutant en 2017 au poste 02-610-41-610 (honoraires professionnels urbanismes) ;
- De mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son remplaçant et/ou le maire ou le maire suppléant à signer tout document relatif à ces recours judiciaires pour et au nom de la Municipalité ;

Le président, monsieur Robert Miller, appel au vote.

Ont voté en faveur : le maire monsieur Robert Miller
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
Ont voté contre : le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

En faveur : 4
Contre : 1

Adoptée sur division.

Avant l'adoption de la résolution, madame Danielle Malboeuf, citoyenne de la Municipalité, fait le dépôt d'une lettre à la séance du conseil municipal.

Travaux publics et hygiène du milieu

Rés. : 189-16

Adoption du Règlement numéro 16-758 pourvoyant à l'implantation d'un système de télémétrie pour les puits d'alimentation en eau potable et les postes de pompages d'eaux usées (HM-1602) et décrétant un emprunt de 209 500 \$

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant à l'implantation d'un système de télémétrie pour les puits d'alimentation en eau potable et les postes de pompages d'eaux usées (HM-1602) a été donné à la séance du conseil tenue le 25 janvier 2016 ;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 16-758 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 16-758 pourvoyant à l'implantation d'un système de télémétrie pour les puits d'alimentation en eau potable et les postes de pompages d'eaux usées (HM-1602) et décrétant un emprunt de 209 500 \$ comportant trois pages et une annexe.

Le président, monsieur Robert Miller, appel au vote.

Ont voté en faveur : le maire monsieur Robert Miller
la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 190-16

Levée de la séance

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Robert Miller, appel au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Édith Coulombe
le conseiller monsieur Claude Lebel
le conseiller monsieur Paul Beaulieu
le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :

En faveur : 4
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

Sonia Bertrand,
Directrice des communications et du greffe